

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Présents : M. HANON, Maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : M. RAMALHO

23 – 72 - TARIFS LOCATION ESPACE FRANCIS-PLANTE

Rapport présenté par Madame DE MORO, maire-adjoint :

L' Espace Francis Planté est composé :

- du théâtre Francis-Planté
- de la salle de réunion Darius-Milhaud.

Il sera à nouveau ouvert après 18 mois de travaux, le 30 septembre 2023.

Les modalités de son utilisation seront arrêtées dans le cadre d'un règlement intérieur (en cours d'élaboration).

Les tarifs de location proposés pour l'année 2023-2024 sont :

- **pour le Théâtre Francis-Planté :**

	Formule	
	A- Légère : Réunions, conférences	B – Spectacle
Associations orthéziennes	230 €	380 €
Associations extérieures à Orthez	360 €	620 €
Structures Privées, collectivités locales, administrations	620 €	970 €

Le tarif comprend un forfait quotidien de 8 heures de mise à disposition d'un ou deux régisseurs selon la formule.

Au-delà de ce forfait, et dans le respect de la réglementation du temps de travail applicable à la fonction publique territoriale, le tarif de mise à disposition appliqué sera de 35 € par heure supplémentaire et par régisseur .

- pour la Salle Darius-Milhaud :

	Location à la journée
Associations orthésiennes	45 € par jour
Associations extérieures à Orthez	90 € par jour
Structures Privées, collectivités locales, administrations	145 € par jour

La gratuité du théâtre et/ou de la salle pourra être appliquée aux établissements scolaires et aux associations locales, dans le cadre d'un projet de partenariat avec la Ville qui fera l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette grille de tarifs.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 27 juin 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le